

Tentative de F. le Bohellec de faux en écriture publique par annonce d'une décision du Conseil municipal inexistante.	Oct. 2019	Le maire annonce mensongèrement par lettre au président de son Établissement Public Territorial qu'une décision a été votée par le conseil municipal (suppression du périmètre de préemption su Syndicat départemental d'action foncière, au profit de la Ville), afin qu'elle soit entérinée par celui-ci.	Sous la menace d'un nouveau signalement pour faux par autorité publique, le maire fait in extremis retirer la mise au vote par l'EPT (8/10/2019) <a href="http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1025">http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1025</a>
Campagne électorale du maire sur palissades de chantiers	Oct 2019	En septembre-octobre, alors que la campagne municipale est commencée, le maire fait courrir des centaines de mètres de palissades à la gloire de ses réalisations, ce qui est pénalement condamné par le code électoral (L 52-1). Certaines palissades sont aussi signées de la Ville (quoique cette dépense décidée nulle part officiellement) et du promoteur, d'où soupçon de détournement de fonds public et de financement de campagne par entreprises (L 52-8) choisies par le maire, d'où impression de contrepartie.	Devant enchevêtrement des soupçons, double démarche : Signalement article 40 à la Procureure (16/10/19) Recours gracieux au maire et demande contrôle de légalité au préfet pour retrait de cette campagne avant recours TA. <a href="http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1028">http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1028</a> Devant son silence et sa candidature officielle, recours en référé en TA : <a href="http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1058">http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1058</a>
Article 40 : emprunt clandestin et illégal de 10 millions d'euros par le maire (également signalé au Préfet et à la Chambre régionale des comptes : si c'est un délit administratif, alors cela relève de la Cour de Discipline Budgétaire et Financière)	Avril 2020	Lors du Conseil municipal d'Avril 2020 convoqué par le Conseil lui-même (le maire n'en a plus convoqué depuis novembre 2019), le conseil s'apperçoit qu'en novembre 2019, le maire, sans en avertir le conseil, a augmenté de 10 millions d'euros l'endettement de la Ville, alors qu'il n'avait déjà plus délégation pour le faire.	Incertitude sur l'ordre judiciaire compétent : la faute est administrative mais la sanction est pénale. Les Conseillers municipaux signalent aux différents ordres judiciaires. <a href="http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1094">http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1094</a>

	compte rendu officiel comme positif, malgré la protestation des oppositions, afin d'être transmis aux échelons supérieurs. Le maire menace « <i>Je ne modifie pas le compte-rendu, et si vous signalez à la Procureure je vous attaque en diffamation.</i> » <a href="http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article829">http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article829</a>	Nous ignorons quelles suites sont données par Mme la Procureure.
Article 40 pour faux et usage de faux par autorité publique sur affaire Bourse du travail	Nov. 2017 Voir aussi rubrique Justice administrative	La Sous-préfète de l'Haÿ ayant déclaré que le mensonge 2 relève des Assises, on suppose qu'elle a elle-même mis en œuvre l'article 40. 21 élus dont 1 sénatrice en font autant (6/11/17). Nous ignorons suites données par Procureure.
Plainte de la Sadev sur proposition de F. le Bohellec contre Alain Liplietz pour propos diffamatoires.	Déc. 2017 Dans un article du site <i>L'Avenir à Villejuif</i> , AL dénonce le prix spoliateur auquel l'aménageur Sadev prétend exproprier l'Institut du cancer Gustave Roussy. Membre du CA de la Sadev, F. le Bohellec fait voter une plainte en diffamation (15/12/2017).	Le rapporteur de l'Enquête publique ayant confirmé l'analyse de AL, la Sadev passe une transaction équitable avec l'IGR et retire sa plainte contre AL (2/04/2018) <a href="http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article879">http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article879</a>
Plainte en diffamation de F. le Bohellec contre P. Vidal et P. Nunes (conseillers municipaux) pour un article dénonçant ses exactions.	Déc. 2017 Série de plaintes du maire, d'abord classées sans suite, contre un article du groupe VilljuifNotreVille énumérant ses délits ou irrégularités : <a href="https://villejuifnotreville.fr/2018/10/09/diffamation/">https://villejuifnotreville.fr/2018/10/09/diffamation/</a>	Le maire, s'étant constitué partie civile, est finalement débouté en novembre 19 : <a href="https://villejuifnotreville.fr/2019/11/19/affaires-judiciaires-et-une-plainte-de-plus/?">https://villejuifnotreville.fr/2019/11/19/affaires-judiciaires-et-une-plainte-de-plus/?</a>
Plainte en diffamation de F. le B contre Alain Liplietz pour la phrase « <i>plusieurs fois condamné par la justice et sous le coup de plusieurs enquêtes de police</i> » <a href="http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article957">http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article957</a>	Déc 18 F. le B. vise en fait un article attaquant sa pratique systématique de l'insincérité » budgétaire, dans le but d'assécher les moyens financiers de l'opposition en faisant d'avocat : <a href="http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1041">http://www.laveniravillejuif.fr/spip.php?article1041</a>	F. le B. est débouté de sa plainte en janvier 2020 : <a href="http://laveniravillejuif.fr/spip.php?article1066">http://laveniravillejuif.fr/spip.php?article1066</a>
Article 40 Présomption de fraude à la commande public au profit Sté La suite dans les idées.	Avril 2019 « Saucissonnage » de la commande public et manipulation des critères d'attribution d'un marché d'organisation de débats publics	Signalement à la Procureure par 8 conseillers municipaux (16/4/2019). Pas d'information sur suites.

		campement sur délaissés. L'association Romeurope recours en référé au TA de Melun.	
<b>Justice pénale</b>			
Plainte en diffamation des syndicats contre 17 conseillers du groupe municipal du maire	2016	Un texte des 17 publié sur le site internet de la liste du maire, repris par Le Parisien (8/10/16) accuse sans preuve les syndicats du personnel de multiples délits. <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article908">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article908</a>	La justice condamne le responsable éditorial du site du maire (TGI Créteil 6 nov. 2018).
Article 40 sur soupçon de favoritisme + plainte de Natalie Gandais pour chantage dans l'affaire de la Halle des sports	Janv 2017	N.G. détecte affaire de favoritisme, annonce au maire qu'elle fera article 40, celui envoie lettre de chantage, NG fait son signalement et porte plainte au commissariat (18/1/16) qui qualifie « Flagrant délit de chantage ». Le Parquet financier de Créteil confie enquête à Brigade financière de la Préfecture de Police. <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article489">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article489</a>	La Brigade financière annonce que les deux affaires sont jointes. L'enquête se poursuit avec convocation de nouveaux témoins.
Article 40 sur soupçon de favoritisme dans l'attribution de marché de lits de crèche à l'entreprise Babilou	2016 2018	Selon des méthodes assez classiques, les marchés de crèche sont systématiquement attribués à Babilou (qui en 2018 embauche un certain Thomas le Bohellec). Le mécanisme (avec des variantes) est à chaque fois signalé à Mme la Procureure. <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article584">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article584</a> <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article680">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article680</a> <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article922">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article922</a> <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article1005">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article1005</a>	Après chacun de ces quatre votes un signalement est fait à la Procureure. Nous ignorons quelles suites sont données par Mme la Procureure.
Article 40 sur le trucage du Diagnostic de sécurité incendie révélant de nombreuses failles de la sécurité sur des immeubles de l'Office Public HLM avant sa vente	2017	Une lanceuse d'alerte annonce à N. Gandais que le diagnostic de sécurité commandé par l'OPH à un cabinet indépendant a été caviardé, avant la vente de l'OPH à une société OPH. <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article844">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article844</a>	Le parquet mandate le commissariat de Cachan. N.Gandais, convoquée, voit là une « mise en danger de la vie d'autrui ». La police privilégie la qualification de « tentative d'escroquerie » et transmet à la police départementale.
Article 40 pour faux et usage de faux en écriture publique relatif à l'adoption du protocole de configuration de l'Opération de Rénovation du quartier Lamartine	Nov. 2017	Profitant d'une suspension de séance des oppositions, le maire a fait voter par 20 de ses élus restés en salle (sur 45) l'adoption du Protocole, afin d'obtenir l'engagement des subventions de l'Etat. Ce vote irrégulier est inscrit au Procureure (12/12/2017)	En dépit de la menace de plainte en diffamation, 21 conseillers municipaux dont une sénatrice signalent les faits à la Procureure (12/12/2017)

	administrative ou prud'homale. <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article745">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article745</a>	(prud'hommale ou administrative) ont gagné leur procès.	
Recours contre tentative clandestine de rajouter 8 <sup>e</sup> étage sur Halle des Sports. <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article709">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article709</a>	21 févr. 2017 Sur la base d'un image maquillée présentée aux Monuments historiques, permis de construire accordé avec 8 <sup>e</sup> étage discrètement signalé sur un plan. Recours gracieux. <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article642#forum3672">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article642#forum3672</a>	Lettre de menace du promoteur mais capitulation du maire (« une erreur ») qui annule le permis (10 avril 17) <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article10734">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article10734</a>	
Expulsion de la Bourse du travail, obtenue par le maire en référé	Juill 2017 <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article789">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article789</a>	Le référé (9/8/17) était obtenu sur la base de deux mensonges : 1. L'urgence de vendre le bâtiment pour financer l'école des Résevoirs (c'est faux) 2. L'occupation des locaux par les syndicats ne serait qu'un prêt à usage oral (il s'agit d'un vote du Conseil municipal de 1963). Signalement à la Procureure de la part des élus, recours en TA des syndicats	1. Le TA donne raison au maire, puis, découvrant le mensonge, la CAA (31/05/18) et le Conseil d'Etat (lecture 15/3/10) condamnent le maire. <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article892">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article892</a> 2. La Sous-préfecture de L'Hôpital déclare (13/11/17) que le mensonge 2 relève de la Cour d'Assises. <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article816">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article816</a>
Retrogradation d'une directrice	2017	Mme Y est promue directrice par email de sa hiérarchie avec accord de la maire adjointe référente. Elle est déléguée du personnel. Elle travaille plusieurs mois puis est rétrogradée sur demande maire qui conteste la nomination par email.	Mme Y recourt au TA. Celui la réintègre avec indemnité (16/10/2017) : email vaut courrier papier. Plus tard le CE cassera la décision du TA, demandant un arrêté formel.
Refus d'une salle à l'Association La Grande Ourse	Déc. 2017	Argument : « On prépare un nouveau règlement ». La G.O. dépose recours en TA. Un an plus tard devant le TA : « La salle n'était pas libre » appuyé par un document truqué. L'audience en TA, sévère pour le maire, a eu lieu (4/10/19). Mis en délibéré. <a href="http://lavenirvillejuif.fr/spip.php?article1023">http://lavenirvillejuif.fr/spip.php?article1023</a>	Malgré le doc truqué le TA affirme que La GO n'a pas apporté la preuve que la salle était libre. En revanche elle rejette la demande du maire de faire payer par la GO les frais d'avocats de la ville.
Le maire coupe l'eau au camping Rom derrière la Redoute des Hautes Bruyères	Avril 2020	Contrevant à un arrêt du Conseil d'Etat faisant obligation aux communes d'assurer l'accès à l'eau à tous les résidents quels qu'ils soient, et malgré la pression du Préfet, le maire profite du confinement pour couper l'eau de ce	Le Tribunal oblige la mairie à rétablir l'eau (22 avril) <a href="http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article1093">http://www.lavenirvillejuif.fr/spip.php?article1093</a>

Ce que nous savons des affaires judiciaires du maire				
Affaire	Date début	Description	État de la procédure	
<b>Justice civile</b>				
Association ZZ contre Semgest (SEM totalement contrôlée par la mairie)	2014	ZZ, association parisienne, travaille régulièrement en sous-traitance pour organiser les expo-photos de la Semgest à l'Espace Congrès. En 2011, alors que ZZ prépare une nouvelle expo, son contrat est brutalement interrompu et non payé. Le TGI de Villejuif (jugement 20/03/13) requalifie le rapport contractuel de son lien à la Semgest et condamne la Semgest qui fait appel. Le président de ZZ, JP Worms président de la Fonda, informe <i>L'Avenir à Villejuif</i> que cet appel n'a aucune chance de prospérer. L'AAV informe le nouveau maire F. le Bohellec et le nouveau pt de la Semgest Duccelier (son adjoint), qui accusent AAV de « clientélisme » et maintiennent l'appel.	La Cour d'appel confirme la condamnation de la Semgest	
<b>Justice prud'homale</b>				
Serfaty contre maire	2016	Le maire demande à M. Serfaty de réorganiser les sports à Villejuif, demande à Association Sportive de Villejuif de le prendre en charge en lui garantissant une subvention pour cela, puis ne paie plus la subvention. <a href="http://www.avenirvillejuif.fr/sipip.php?article592">http://www.avenirvillejuif.fr/sipip.php?article592</a>	Le Conseil des Prud'hommes condamne la mairie ( <a href="http://www.avenirvillejuif.fr/sipip.php?article592">http://www.avenirvillejuif.fr/sipip.php?article592</a> )	
<b>Justice administrative</b>				
Une douzaine de chargées de mission voient leurs primes supprimées.	2017	Profitant de la réforme du système indemnitaire, le maire supprime les primes d'une douzaine de chargés de mission (par ailleurs syndicalistes). Elles vont en justice	A notre connaissance la totalité des victimes ayant contesté la décision en justice	